



BULLETIN QUOTIDIEN DE L'OACI

Numéro 9
6/10/22

Le Bulletin quotidien de l'OACI, qui paraît en début de matinée chaque jour ouvrable de la session de l'Assemblée, contient un résumé des travaux de la veille.

Des informations d'intérêt général sont disponibles à l'adresse :
https://www.icao.int/Meetings/a41/Pages/default_fr.aspx

Accès au Wi-Fi public du siège de l'OACI
Réseau : Public@Intl. Civil Aviation
Mot de passe : ICAOA412022

Horaire des séances : jeudi 6 octobre 2022

Quatorzième séance du Comité exécutif	9 heures	Salle de l'Assemblée
Septième séance plénière	14 heures	Salle de l'Assemblée

Les documents de l'Assemblée figurent sur la **page web de la 41^e session de l'Assemblée**, à l'adresse www.icao.int/a41.

Application ICAO Meetings : Pour savoir comment accéder à la plateforme virtuelle ou à l'application mobile *ICAO Meetings* de la 41^e session de l'Assemblée, veuillez consulter la page suivante : https://www.icao.int/Meetings/a41/Pages/mobile-app_fr.aspx.

Ne manquez pas les annonces importantes. Sur l'application mobile, allez à Profil/Paramètres, choisissez « *Notifications* » et activez la fonction « *Autoriser les notifications* ».

Vous avez besoin d'aide ? Consultez le [Guide des participant\(e\)s et la foire aux questions](#) pour en savoir plus sur l'utilisation de la plateforme virtuelle et de l'application mobile *ICAO Meetings*.

Dixième séance du Comité exécutif, mardi 4 octobre 2022

À sa dixième séance, tenue le mardi 4 octobre 2022 à 18 heures, le Comité a repris et achevé l'examen du point 27 (Mesures en faveur de l'égalité des sexes à l'OACI et dans le secteur mondial de l'aviation d'ici à 2030).

Le Comité a par la suite commencé l'examen du point 28 (Autres questions de politique de haut niveau à examiner par le Comité exécutif). Il a terminé l'examen des notes de travail du premier lot (Infractions à la Convention relative à l'aviation civile internationale commises par la République du Belarus), mais pas celui des notes de travail restantes relevant de ce point. Il a été entendu que le Comité reprendrait l'examen du point 28 à sa onzième séance, prévue pour le mercredi 5 octobre à 9 heures.

La séance a été levée à 21 heures.

Séances d'hier, mercredi 5 octobre 2022

Onzième séance du Comité exécutif

À sa onzième séance, tenue le mercredi 5 octobre 2022 à 9 heures, le Comité a poursuivi ses délibérations sur le point 28 (Autres questions de politique de haut niveau à examiner par le Comité exécutif), en commençant par les notes de travail du deuxième lot (Infractions à la Convention relative à l'aviation civile internationale par la Fédération de Russie).

Invoquant la règle 47 du règlement intérieur permanent de l'Assemblée, la Fédération de Russie, avec l'appui du Belarus et de l'Érythrée, a demandé un vote au scrutin secret au sujet de la note A41-WP/430. En l'absence d'objection à la demande de la Fédération de Russie, et à la lumière du débat qui a suivi, le Comité a procédé à un vote au scrutin secret sur la question de savoir si le Comité appuyait les mesures proposées dans la note A41-WP/430, présentée par le Conseil. Avec 124 voix exprimées, dont 82 pour, 15 contre et 27 abstentions, la majorité des votants ont répondu par l'affirmative, indiquant l'appui du Comité aux mesures proposées dans la note. Le Comité a suspendu ses délibérations sur les notes de travail restantes du deuxième lot relevant du point 28 et est convenu de reprendre l'examen de ce point à sa prochaine séance.

Le Comité est passé ensuite à l'examen des points restants de son ordre du jour, terminant l'examen du point 25 (Coopération technique – Politique et activités) et entamant ses délibérations sur le point 24 (Programme d'assistance technique et soutien à la mise en œuvre de l'OACI). Au moment de lever la séance, l'examen du point 24 n'ayant pas été achevé, le Comité est convenu de reprendre ses délibérations sur ce point à sa prochaine séance.

La séance a été levée à 11 h 55.

Douzième séance du Comité exécutif

À sa douzième séance, tenue le mercredi 5 octobre 2022 à 14 heures, le Comité a repris et achevé l'examen du point 24 (Programme d'assistance technique et soutien à la mise en œuvre de l'OACI).

Il a également repris l'examen des deux notes de travail restantes du deuxième lot (Infractions à la Convention relative à l'aviation civile internationale par la Fédération de Russie) relevant du point 28 (Autres questions de politique de haut niveau à examiner par le Comité exécutif). En application de la règle 46 du règlement intérieur permanent de l'Assemblée, la Colombie, avec l'appui du Mexique, a proposé de procéder à un vote à main levée au sujet des notes A41-WP/455 et A41-WP/456. Toujours en application de la règle 46, la Fédération de Russie, avec l'appui du Belarus, a demandé que le vote ait lieu par appel nominal. Après discussion, et conformément aux procédures établies, le Comité a procédé à un vote par appel nominal sur la question de savoir si le Comité appuyait les mesures proposées dans les notes A41-WP/455 et A41-WP/456, présentées par la Fédération de Russie. Avec 97 voix exprimées, dont 8 pour, 62 contre et 27 abstentions, la majorité des votants ont répondu par la négative, indiquant que le Comité n'appuyait pas les mesures proposées dans les notes A41-WP/455 et A41-WP/456.

Le Comité a ensuite entamé l'examen des notes de travail du troisième lot (Tirs de missiles effectués sans notification), mais il n'a pas été en mesure de conclure ses délibérations dans le temps restant. Il est donc convenu de reprendre l'examen du point 28 à sa treizième séance, qui se tiendrait plus tard dans la journée à 18 heures.

La séance a été levée à 17 heures.

Le résumé de la treizième séance du Comité exécutif sera publié dans le Bulletin quotidien n° 10.

Quatrième séance de la Commission économique

À sa quatrième et dernière séance, tenue le mercredi 5 octobre 2022 à 14 heures, la Commission économique a examiné puis approuvé le projet de rapport figurant dans les notes A41-WP/635, A41-WP/636, A41-WP/637, A41-WP/638, A41-WP/642, A41-WP/645 et A41-WP/646. Elle a recommandé que le projet de rapport, tel que modifié, soit communiqué à la Plénière pour approbation.

À savoir

Santé et sécurité

En raison du nombre croissant de cas de COVID-19 au siège de l'OACI, il est fortement recommandé aux membres de délégations de porter un masque, en particulier lorsqu'il est impossible de maintenir une distance physique d'au moins un mètre.

Toute personne qui se sent mal ou qui présente l'un des symptômes suivants : écoulement nasal, maux de gorge, maux de tête, douleurs musculaires, fièvre, toux, ou tout autre symptôme respiratoire, ainsi que tout trouble gastro-intestinal (par exemple, nausées, vomissements ou diarrhée) doit porter un masque et effectuer un test antigénique rapide dès que possible. Des tests rapides sont disponibles à la clinique médicale de l'OACI, située au rez-de-chaussée.

Si vous avez un résultat positif au test de la COVID-19, signalez-le à la clinique médicale en envoyant un courriel à l'adresse medicalcenter@icao.int, ou par téléphone au 514-954-8219, poste 8024.

Ateliers Skytalks — 41^e session de l'Assemblée

Pour les personnes présentes sur place, des ateliers Skytalks se tiendront dans une salle située près de la salle de l'Assemblée. Le nombre de places étant limité, les parties intéressées sont invitées à s'inscrire à l'avance dès la publication de la version définitive du programme.

Les participants en ligne pourront suivre les ateliers Skytalks diffusés en direct sur ICAO TV, qui seront mis à disposition par la suite sous forme d'enregistrement à la demande. Pour connaître le programme des ateliers Skytalks prévus pour la 41^e session de l'Assemblée, consultez la page située à l'adresse suivante : <https://www.icao.int/Meetings/a41/workshops/Pages/default.aspx>

Bâtiment du siège de l'OACI : Veuillez noter que l'accès au bâtiment sera limité aux participants enregistrés munis d'un laissez-passer.

Salles de conférence et attribution des places : Veuillez noter que la capacité des salles de conférence pourrait être réduite en fonction des mesures et des dispositions en vigueur au moment de la séance. Pour obtenir les informations les plus récentes, consultez la page sur les services de conférence et l'attribution des places du site [icao.int](https://www.icao.int). Les plans d'attribution des places seront affichés à l'entrée des salles de conférence.

L'OACI est un environnement sans fumée : Il est permis de fumer à l'extérieur seulement, dans les zones indiquées. Veuillez consulter les panneaux.

NOUS VOULONS VOTRE AVIS !

Le multilinguisme à l'OACI

L'OACI est résolument attachée au multilinguisme et donne à tous les États membres la même chance de prendre part aux délibérations et de consulter les publications et les documents dans les six langues officielles de l'Organisation.

Pour nous aider à améliorer nos services d'interprétation, nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre avis. Il suffit de consulter le lien suivant : [enquête de satisfaction concernant les services d'interprétation](#) (en anglais), de répondre aux quelques questions et de cliquer sur le bouton d'envoi.

Enquête sur la plateforme virtuelle et l'application mobile de la 41^e session de l'Assemblée

Nous serions heureux de savoir ce que vous avez pensé de ces outils ! Répondez à cette [enquête](#) (en anglais) et nous veillerons à prendre en compte vos retours.